



RAPPORT 2015

« 2015 : notre démocratie à l'épreuve »

ANNEXES

Version 3, 22 janvier 2016

ANNEXE 1 : A la rencontre d'élus du conseil régional Rhône-Alpes

4 élus et un groupe d'élus ont été interviewés au premier semestre 2015 par le collectif local du Rhône. Il s'agissait d' : une vice-présidente de la majorité PS, un conseiller régional de l'UMP, un élu du front de gauche, un membre du front national et d'élus EELV.

Le contexte

Il est toujours difficile d'obtenir un rendez-vous avec des élus : la relance est obligatoire et parfois la réponse ne vient jamais (manque de disponibilité, mauvaise organisation de leur secrétariat, manque d'intérêt pour une organisation qu'ils ne connaissent pas forcément ?). Mais une fois la date de l'entretien obtenue, tout se passe admirablement bien : pour ceux qui ne le connaissent pas, ils découvrent le Pacte Civique et se déclarent généralement en phase avec nos analyses. La partie interview proprement dite est pour eux l'occasion de parler de leur travail, de dire leurs convictions, mais aussi leurs doutes ; ils parlent sans trop de retenue, oubliant la « langue de bois » du parti auquel ils appartiennent. C'est très souvent un moment de partage enrichissant pour les 2 parties : pour les élus, l'occasion de s'interroger sur leur « mission » (ce qu'ils ont peu l'occasion de faire), pour nous l'opportunité de mieux comprendre le fonctionnement de nos institutions et de découvrir des élus motivés, loin du « tous pourris » ambiant.

La gouvernance de la Région

La Région Rhône-Alpes : 156 conseillers régionaux dont la majorité gouvernante est constituée de 46 PS, 36 EELV, 11 FdG et 6 PRG.

Un contrat de mandature a défini les grandes orientations pour la durée du mandat. C'est cette feuille de route que chaque vice-président de la majorité se doit d'appliquer. Le président (JJ Queyranne) est entouré de 15 vice-présidents appartenant soit au PS, soit aux Verts, soit au Front de gauche ou au PRG. Cet ensemble constitue l'exécutif de la Région.

La partie « délibération » de l'Assemblée se prépare au sein de commissions animées par un président de commission membre de la majorité. Chaque commission a un bureau, animé par un Président, qui se réunit à l'occasion avec le Vice-président concerné et les services compétents. L'opposition est présente dans les commissions.

En théorie, tout semble organisé pour un fonctionnement harmonieux et fructueux. La confrontation exécutif / délibératif y est possible.

La réalité est un peu différente :

- Pour les élus de EELV : *Les commissions ont un rôle délibératif : en théorie, elles doivent débattre des projets, donner des avis, faire des propositions et évaluer les politiques menées. Dans les faits, les projets arrivent trop tard dans les commissions, donc pas le temps de donner un avis circonstancié. Le Président de l'exécutif refuse que les projets soient débattus devant l'opposition. Donc trop souvent les commissions ne sont que des chambres d'information et d'enregistrement. Le poids de l'exécutif avec ses services (et donc de son président qui préside aussi l'assemblée régionale)*

est trop fort : le principe de séparation des pouvoirs (exécutif/délibératif) n'est pas suffisamment affirmé.

- L'élu du front de gauche note que *les groupes préfèrent s'exprimer en assemblée générale devant la presse plutôt qu'en commission. Les groupes peuvent présenter des amendements aux textes proposés mais ils sont soumis au vote avant le vote du rapport par le conseil.*
- Le Front national regrette *aussi la réception tardive des textes à étudier avant le vote.*
- L'élu UMP souhaiterait que *le Conseil soit un vrai lieu de débat. Il regrette la complexité du système d'évaluation des politiques publiques.*
- La vice-présidente PS conteste ces difficultés et estime qu'*il est dommage qu'en fin de mandat, chaque groupe veuille jouer sa propre partition. Elle estime pour sa part que l'opposition ne joue pas le jeu en refusant le débat en commission au profit de discours en assemblée plénière devant les médias.*

Aux dires de beaucoup, il semble manquer de vrai débat de fond et d'élaboration collective des projets au cours du mandat. EELV souhaiterait *que la concertation devienne de la co-construction et non une simple information suivie d'un minimum de débats, que la réunion de personnes se transforme en « intelligence collective », que la Région puisse travailler en anticipation des problèmes en instituant des séminaires de réflexion rassemblant les groupes politiques appartenant à la majorité régionale (un seul séminaire pendant le mandat !)*

De l'avis de nombreux élus (UMP, EELV, PS), se pose le problème de la disponibilité des élus pour arriver à une meilleure gouvernance, problème qui renvoie au cumul des mandats et au statut des élus pour ceux qui continuent de travailler en dehors de leur mandat.

Autre point soulevé par les verts : *Il y a un véritable problème de suivi des votes et d'évaluation des politiques menées. Même l'exécution du budget peut se révéler très éloignée de ce qui avait été voté.*

Le poids des partis est toujours aussi prégnant même si les votes peuvent faire croire le contraire : certains verts ont ainsi voté pour le dernier budget, d'autres se sont abstenus (mais c'était une décision de groupe concertée). De même le Front de gauche n'a pas toujours une position commune Parti de gauche/ PC.

La démocratie en action et la place de la démocratie participative

Lors du précédent mandat, la Région Rhône-Alpes avait une signature : *« la citoyenne »*. Celle-ci a disparu lors du mandat actuel sans raison officielle ; ni les élus EELV ni le Front de gauche qui regrettent la disparition de cette ambition affichée n'en connaissent la raison.

Mais de fait, selon les Verts, la place de la démocratie ne semble plus une préoccupation essentielle pour la majorité socialiste :

Lors du précédent mandat, il y a eu beaucoup d'expérimentations de démocratie participative. Des ateliers citoyens (avec tirage au sort) ont rédigé des rapports qui certes ont été publics, mais quel bénéfice en a tiré la Région ? Souvent les citoyens sont plus en avance,

moins timorés que leurs représentants élus. Dans le mandat actuel, il est de plus en plus difficile de faire une place aux citoyens.

EELV a souhaité le faire pour la gestion des fonds européens du FSE ; cela n'a pas débouché et la gestion des fonds s'est faite sur la base d'un consensus à l'intérieur de la majorité.

Pour une meilleure transparence, les élus EELV souhaiteraient connaître l'origine des financements des entreprises avec lesquelles la Région travaille (problème des paradis fiscaux) ; *l'exécutif s'y oppose*. EELV souhaiterait l'organisation d'interventions citoyennes : *pourquoi pas des lanceurs d'alerte, des recours citoyens devant les tribunaux ? Mais comment susciter ces actions citoyennes ?*

Pour les verts, le contrôle citoyen sur les dépenses publiques devrait être la base de la démocratie. A Grenoble, des associations s'organisent pour demander des comptes aux élus, ce qui peut se traduire par des recours aux tribunaux.

Le Front de gauche regrette aussi cette insuffisance de démocratie : lors du précédent mandat, l'élu rencontré, vice-président chargé de la démocratie participative, a proposé la mise en place d'un espace associatif régional qui a permis au total à environ 11 000 personnes (dont des citoyens tirés au sort) de participer à divers titres : réunions publiques, forums, ateliers de travail ayant au final abouti à près de 3 500 propositions. L'exécutif de la Région a eu à se prononcer et reprendre certaines des propositions. Parmi les propositions retenues, celle de création d'un forum mondial ayant rassemblé 1 500 participants et des ateliers citoyens désignés par tirage au sort.

C'est cette dynamique qui s'est concrétisée par l'appellation donnée à la région : Rhône-Alpes « la citoyenne ».

Sous l'actuel mandat, ces questions sont moins présentes et les ateliers citoyens ont été abandonnés. La Région a toutefois décidé d'un « Droit d'initiative citoyenne » (en 2011), donnant la possibilité à des citoyens, représentatifs des différents départements de la région, de faire des propositions concernant les politiques régionales. L'exécutif de la Région aurait alors eu à étudier ces propositions en vue de leur éventuelle mise en œuvre. Ce Droit d'initiative citoyenne (assez complexe) n'a pu être mis en place suite au refus du contrôle de légalité (Préfecture).

Sur le principe, le conseiller régional UMP est favorable à toute démarche visant à associer les citoyens. Mais il pointe les limites des conseils de quartiers dans les communes : *trop souvent, une minorité de citoyens non représentatifs s'approprie ces structures et il y a un risque d'instrumentalisation par le pouvoir en place*. Il préfère les Comités d'intérêt locaux, *car leur fonctionnement est à l'initiative des citoyens*. Il préfère la démarche classique de l'élu sur le terrain à la rencontre des citoyens.

Le Front national préfère développer des relations avec des groupes socio-économiques. Ils ont récemment organisé un colloque avec 30 entrepreneurs sur l'avenir de la Région dans les domaines de la formation (dont l'apprentissage) et des transports.

La Vice-présidente PS ne veut pas opposer démocratie représentative et participative. Elle reconnaît que la démocratie représentative souffre de trop d'échelons et du cumul des mandats.

La réforme territoriale

La fusion des régions ne fait pas débat en région Rhône-Alpes, sauf pour l'élus Front de Gauche : des régions de taille comparable à leurs homologues européennes seront plus compétitives, pour peu que leurs compétences et leurs moyens soient adéquats. Or l'élus du Front de gauche est dubitatif : *que pourront-elles faire avec des budgets aussi faibles, la région ne disposant pas de fiscalité propre et les financements de l'Etat étant en baisse ?*

La fusion Rhône-Alpes / Auvergne a été préparée de longue date. Pour l'élus Front de gauche, *les discussions ont lieu entre les 2 présidents pour définir les axes prioritaires de politique régionale ; les administrations devraient fusionner. Il y a un vrai souci de parvenir à un bon équilibre entre les anciennes régions, mais un réel déficit de délibération.*

Beaucoup regrettent *que la réforme n'ait pas mis en cohérence les différents niveaux d'organisation du territoire*¹ (sic EELV), *qu'elle n'ait pas clarifié les responsabilités des différents échelons* (sic UMP) et qu'elle n'ait pas remis en cause les départements :

- Pour la vice-présidente PS, ceci s'explique *car la Région de création plus récente imprime moins les esprits que les départements. Les conseillers régionaux sont peu connus des citoyens, beaucoup moins que les conseillers généraux et a fortiori que les maires.*
- Pour les verts, la défense des prés carrés de chacun en est la cause : *sous la pression des lobbys d'élus, on assiste à un véritable saucissonnage de la réforme. Pourquoi a-t-on commencé par les métropoles si ce n'est pour faire plaisir à Gérard Collomb ? Pourquoi les départements sont-ils maintenus si ce n'est pour préserver les prérogatives des présidents de départements ?*
- L'UMP préférerait bien sûr la réforme Sarkozy, avec création du conseiller territorial qui selon lui conduisait à la fusion Région-Département. Il pense que les échelons pertinents à terme sont Etat, Région, Intercommunalité.
- Le Front national défend les départements, mais considère que la réforme proposée n'est pas catastrophique.

La répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux fait débat :

- Pour l'UMP, *la Région devrait se concentrer sur l'économie et l'emploi, sur l'aménagement du territoire et sur les transports.*
- Les Verts insistent sur sa *compétence d'aménageur du territoire*
- L'élus Front de gauche est *opposé à la suppression de la clause de compétence générale pour les régions et les départements*, car ceci enferme les différents échelons

¹ Chaque politique publique (par exemple, les académies, les réseaux locaux d'accompagnement, ...) a en effet son propre découpage territorial, ce qui induit des complications sans nom.

dans un carcan. Il estime que la région devra *intervenir pour le maintien des services en milieu rural (création de maison de services publics)*

- L'élue PS aurait souhaité que *la culture soit une compétence partagée*.

Contrairement aux affirmations gouvernementales, aucun élu ne pense que la Réforme conduira à des économies d'échelle.

Deux dangers principaux guettent la réforme proposée :

1) **Un éloignement des élus qui rendra plus difficile la participation des citoyens.** L'élue Front de Gauche parle de *remise en cause de la démocratie locale*. L'élue UMP insiste sur *le nécessaire ancrage local des élus pour rendre compte auprès des citoyens*. Pour les Verts, l'éloignement des élus *rendra plus difficile la revitalisation de la démocratie territoriale*.

2) **Le risque de fractures territoriales :** d'abord entre régions *qui seront mises en concurrence (au lieu d'organiser une solidarité nationale, selon les verts)*, mais aussi à l'intérieur des régions.

- Le Front de gauche craint que *les métropoles concentrent le pouvoir économique*.
- La vice-présidente PS estime qu'il faudra *développer les solidarités entre territoires*.
- L'élue UMP souhaiterait que la *Région ait la priorité économique par rapport à la Métropole*.

Pour les verts, *l'articulation des compétences de Lyon métropole avec celles de la Région ne sera pas simple. Lyon métropole est dotée de fortes compétences d'ingénierie qu'il serait souhaitable de mettre au service des autres niveaux territoriaux. La force d'attraction de Lyon Métropole et ses moyens lui confèrent une position de leader économique qui ne va pas dans le sens de l'égalité des territoires*.

Conclusion

Sans surestimer l'impact de ce type de rencontres sur le comportement des élus et sur les politiques qu'ils mettent en œuvre, soulignons à nouveau leur richesse. Le Pacte civique a une vraie place à tenir dans le dialogue élus-citoyens, sa voix est appréciée, et écoutée.

ANNEXE 2 : Fin de vie : quelques définitions

Acédie : *forme d'anxiété menant à des états confusionnels qui peuvent rapidement glisser vers une lourde dépression. Quelques analogies avec le « burn out » à la mode : atonie psychologique et physique (dimension temporelle, notion de sens de la fin de la vie comme de l'activité).*

Acharnement thérapeutique : *on parle d'« obstination déraisonnable », **poursuite de traitements** inutiles, disproportionnés, ou n'ayant d'autre effet que le maintien artificiel de la vie.*

Directives anticipées : *déclaration écrite, datée et signée, par laquelle toute personne majeure peut **préciser ses souhaits** quant à sa fin de vie (dans l'hypothèse où elle ne serait pas, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté).*

Euthanasie : (en grec, la mort bonne, heureuse) *administration délibérée, **par un tiers**, d'un produit létal mettant promptement fin à la vie d'un malade incurable **qui en fait la demande**. Les trois pays du Benelux l'ont dépénalisée (80 à 90% des Français seraient favorables à l'euthanasie).*

Sédation terminale : *la sédation est un procédé médicamenteux qui plonge le patient dans un coma artificiel pour être **soulagé de ses douleurs** physiques et psychiques ; elle est terminale quand elle plonge le patient incurable dans l'inconscience jusqu'à sa mort. Par le « stop et encore » sédatif, des réveils peuvent être provoqués pour demander au patient s'il veut continuer (1/3 des Français meurent dans la souffrance).*

Soins palliatifs : {loi du 19 juin 1999} *soins actifs et continus, pratiqués par une **équipe interdisciplinaire**, en institution ou à domicile, aux fins de **soulager la douleur** et la souffrance psychique, tout en sauvegardant la dignité du malade et soutenant son entourage (80% des Français n'y ont encore pas accès). En Belgique, il est question de « soins palliatifs intégraux », réputés efficaces, économiques et confortables (y.c. pour les enfants).*

Suicide assisté : *consiste, pour un réputé malade, à mettre fin à ses jours en prenant, notamment par voie buccale ou intraveineuse, **une drogue** prescrite habituellement par un médecin, d'où la notion d'assistance ; mais, **c'est la personne elle-même qui effectue le geste fatal** (en Suisse, promotion et assistance sont autorisées, comme dans l'Oregon et quelques autres Etats US).*

A.D.M.D. : *Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité (depuis 1980 et présidée par **J-L. Roméro**, UMP, puis PS).*

E.N.M. : *Ecole Nationale de la Magistrature (formation à la fin de vie depuis uniquement 2009) : jusqu'où l'humanisme doit-il entraîner la Justice ?*

E.P.R. : *État Pauci-Relationnel (état de conscience minimale, réactions émotionnelles ou motrices possibles).*

E.V.C. : *État Végétatif Chronique (hors coma mais inconscience totale).*

S.P.C. : *Sédation profonde et continue (altération de la conscience maintenue jusqu'au décès).*

ANNEXE 3 : Des affaires concernant la fin de vie

28 affaires furent très médiatisées de 1995 à 2005 (parmi 75.000 situations litigieuses). Ne seront ci-dessous rappelées que quelques « affaires » significatives et récentes ayant eu une influence certaine tant sur l'opinion que sur les responsables de la nouvelle loi.

Vincent HUMBERT : en 2003, *injection létale* par la mère, à la demande du jeune homme de 19 ans, paralysé, après 13 ans de supplique au Président Chirac (non-lieu du Dr F. Chaussoy en 2006).

Hervé PIERRA : en 2006, application « partielle » de la loi LEONETTI, avec arrêt des traitements à un homme en état végétatif depuis 1998, dont l'agonie durera six jours par *absence de sédation* (aucune action judiciaire).

Chantal SEBIRE : une Femme de 52 ans, souffrant d'une tumeur aux sinus, demande une potion létale qui lui est refusée ; elle se *suicide* (éteignant ainsi toute velléité d'action judiciaire...).

Nicolas BONNEMAISON : médecin urgentiste à Bayonne, accusé de l'*empoisonnement* de 7 patientes en fin de vie, jugé en appel à Angers (octobre 2015) après avoir été acquitté à Pau en 2014 (et aussitôt rayé de l'Ordre des médecins). Condamné à deux ans de prison avec sursis pour un seul empoisonnement (avec la nouvelle loi, son acquittement serait-il « légal » ?). {cf. *pour la suite*}

Vincent LAMBERT : en 2008, après un accident de la route, jeune homme tétraplégique, en état EPR, plongé dans un coma artificiel. Les parents, intégristes réputés catholiques (CIVITAS, St Pie X, ...) s'opposent à l'arrêt des soins demandé par le patient, son épouse, une partie de sa famille, 6 médecins soignants sur 7, plus le professeur MATTEI, appelé en médiateur. Cas fort clair au regard de la loi LEONETTI, déclaré ainsi par le Conseil d'état comme par la Cour européenne des Droits de l'Homme et un collègue « ad hoc » de médecins ; mais la « JUSTICE » refuse de trancher (appel d'un demi-frère à nouveau rejeté début octobre...) : manifeste *déni de justice*. A noter que cette affaire a été instrumentalisée, ce qui a permis de garnir les journaux pendant les vacances d'été 2015. Affaire toujours en cours.

Jean MERCIER : en 2015 (septembre), octogénaire poursuivi pour avoir aidé son épouse (Josiane, assistante sociale, 83 ans, ostéoporose très douloureuse depuis ses 40 ans) à se suicider (supplication tranquille) en novembre 2011 : accusé de *meurtre avec préméditation* (et non d'homicide volontaire) ayant attendu la mort avant d'appeler un médecin ; plaidoyers sur la liberté face à l'autonomie, au chantage de l'autre, à l'environnement social, culturel, économique, voire peur de sa femme... Procès en cours dit « prétexte » pendant les A/R entre les assemblées (délibéré jusqu'au 27 octobre).

ANNEXE 4 : Statistiques et rappels historiques sur la fin de vie

- **Décès** : en 2014, **560.000**, soit 11.000 de moins qu'en 2013 (*12% de moins de 60 ans contre 37% en 1950*), pour 781.000 naissances. En été, 1.440 morts par jour, 1.600 en hiver. Moins de 1 an : 2.500 décès en 2014 (*13 fois moins qu'en 1950*). Quant à l'âge de la mort : 87 ans pour les hommes et 92 pour les femmes (74 ans et 78 en 1950).

- **Fin de vie** :

- redouté (*par ordre décroissant*) : perdre la tête (50%), douleur physique, souffrance morale, charge pour les proches (40%) ;
- recherché : ne pas souffrir, euthanasie (*2/3 des sondés, tout en redoutant une utilisation abusive*) après une décision collective.

- **Législation actuelle** (*pour l'essentiel, la Loi LEONETTI*) : parfaitement méconnue (*en particulier : possibilité d'arrêter les traitements, voire les soins et interdiction de l'acharnement thérapeutique*).

- **Suicide assisté** : 60% des personnes y sont favorables (*plutôt des jeunes entre 35 et 65 ans, des personnes de milieux aisés, peu influencés par la religion*).

RAPPELS HISTORIQUES

- 1995, Code de déontologie médicale : **interdiction de l'acharnement thérapeutique**.

- 1997, Loi dite d'« **Oregon** » (*souvent reprise par la Gauche dans les débats*) : dans le cas d'une maladie incurable dont le diagnostic vital est inférieur à 6 mois, une prescription létale est mise à la disposition du patient. Conditions : après une expertise psychiatrique, à la demande explicite du patient que le médecin peut refuser ; celui-ci doit alors proposer des alternatives (*très peu utilisée, mais adoptée depuis par le Montana et l'Etat de Washington*).

- **1999**, Loi du 19 juin sur les **soins palliatifs** (*différents des soins de fin de vie car le malade peut en réchapper, au moins quelque temps*), contre la douleur, la fatigue et l'anorexie ; la loi en garantit l'accès. Elle implique une approche globale de la personne dans toutes ses dimensions (physique, psychologique, spirituelle et sociale). Ces soins sont pratiqués dans les hôpitaux et dans trois types de structures : unités de soins palliatifs, équipes mobiles et « lits identifiés ».

- 2002, Face à la mauvaise application des lois (*et aux revendications du « droit à mourir »*), les « droits des malades » sont précisés : en l'absence de tout espoir de guérison, l'**arrêt d'un traitement** (*et d'un seul*) est autorisé.

- **2005, Loi LEONETTI (Jean), médecin** [*« agilisée » par l'affaire Humbert*], votée à l'unanimité le 22 avril. Cette loi fondatrice s'appuie sur deux notions :

- l'**obstination déraisonnable** (*si le patient est conscient, sa volonté prime ; sinon, c'est le médecin qui tranche, de façon collégiale comprenant la famille*),

- le **double effet** (*si soulager la souffrance risque d'entraîner la mort, en informer malade et famille et l'inscrire dans le dossier médical : collégialité et traçabilité des décisions*).

En conséquence, le « droit à mourir », prosaïquement le suicide (*au moins assisté*), n'est pas reconnu (*c'est au patient et à personne d'autre d'en prendre la responsabilité*), mais l'**arrêt des traitements**, (*et non des soins*), peut être décidé (*hydratation et alimentation artificielles, tout traitement qui n'a d'autre effet que de maintenir artificiellement la vie*), à la condition expresse d'un **accompagnement sédatif** (*pour éviter les souffrances*).

L'A.D.M.D. regrette que le médecin (*entendre le corps médical*) « garde la main ». Pour l'association, ce n'est que du « laisser mourir », de l'euthanasie passive ; elle milite pour une euthanasie active, une véritable « aide à mourir ».

- 2008, **B. KOUCHNER**, ministre, [après l'affaire Sébire].

Afin d'interdire concrètement l'acharnement thérapeutique, recherche d'un équilibre entre protection de la vie et respect du libre choix : sur décision collégiale, après mise en place d'une sédation, l'arrêt des traitements est précisé, en l'étendant désormais aux **soins**.

- 2010, **R. BACHELOT**, ministre : création de [l'Observatoire de la Fin de Vie](#) qui a publié cinq rapports annuels.

- 2011, **L'UMP** : Etats généraux sur la « révision des lois bioéthiques », par des citoyens tirés au sort qui manifestent doutes et nuances au sujet de la loi LEONETTI.

- 2012, **Engagement n°21** du futur Président, élaboré en janvier : « *Toute personne majeure en phase avancée ou terminale, d'une maladie incurable provoquant une douleur physique ou psychique insupportable et qui ne peut être apaisée, (doit pouvoir) demander, dans des conditions précises et strictes, à bénéficier d'une assistance médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité* ». En octobre, au lancement de la mission Sicard, sortie du film « *Amour* » de M. Haneke (*euthanasie ou suicide assisté ?*) ; son écho est exceptionnel (*et pas uniquement à cause de sa qualité cinématographique*).

COMMENTAIRES

- En France, au sujet de la « fin de vie », deux pouvoirs notamment véhiculent des valeurs : la République (*abolition de la peine de mort*) et les religions (« *tu ne tueras point* »). Quant à l'acharnement thérapeutique, il est proscrit depuis déjà une décennie.
- En 2005, la **loi Léonetti** - votée à l'unanimité - permet un accompagnement du patient en situation incurable (*soins palliatifs et sédation, directives anticipées*) ; à la marge, cette loi fut amendée en 2008 par B. Kouchner : autorisation de l'arrêt des traitements mais sans souffrance (*grâce à une sédation appropriée, même au risque d'entraîner la mort*). Cette «*voie française*» convenant au plus grand nombre, fallait-il la modifier ?
- Depuis, deux événements, directement liés au Président François Hollande, sont intervenus :
 - en 2009, la mort de sa mère (82 ans), en soins palliatifs : mort qu'il juge « extrêmement rude » (sic), ce qui l'incite à améliorer la « fin de vie », sans douleur et dans la dignité.
 - en 2012, désirant marquer son passage par de « **grandes réformes sociétales** », son programme en explicite deux : le mariage de personnes du même sexe et la fin de vie ; plus tard, sa majorité réclamera - en sus - la PMA pour tous.

- En 2015, malgré la prudence de ses ministres (*prêts à procrastiner*) et sa volonté d'apaisement (*échaudé par l'agitation autour du « mariage pour tous »*), le processus démocratique mis en route dès son élection au sujet de la fin de vie est en passe d'aboutir (*renvoyé, après va et vient infructueux Assemblée/Sénat, en commission paritaire fin octobre*).
- Depuis le début du quinquennat, les consultations sont intenses et riches, leur cheminement reste calme et responsable, leur aboutissement (*certes sans espoir d'unanimité, mais avec la garantie d'une majorité*) est recherché avant la fin de l'année 2015.
- La Loi Léonetti pouvait paraître cependant satisfaisante, depuis déjà une décennie ; mais, peu connue, elle n'est appliquée que de façon très inégale, par des personnels peu préparés et en absence de financements supplémentaires. Qui plus est, une ardente minorité des soutiens politiques du pouvoir souhaite aller plus loin (*notamment vers l'euthanasie et «la PMA pour tous »*) alors qu'une partie de l'opposition voudrait recommencer la saga excessive du « mariage homosexuel ».

ANNEXE 5 : Résultats, à ce jour, sur la fin de vie

A la fondamentale différence du débat sur le mariage des personnes de même sexe sur un problème de société, à savoir le « *mariage pour tous* », la préoccupation de la « **fin de vie** » concerne l'intégralité des Français (*des centaines de milliers de personnes contre quelques centaines*).

La prise de décisions sur la fin de vie a :

- certes demandé un long processus et la consultation de nombreuses instances (*de la commission Sicard à la proposition de loi Claeys/Léonetti, avant les A/R entre l'Assemblée et le Sénat*) ;
- mais fait montre d'un **grand sérieux**, de beaucoup de maturité et d'esprit de rassemblement,
- sans déchaînement de passion (*pour un problème fondamental et qui nous concerne tous, parlementaires inclus*).

Pour une « mort apaisée », souhait d'une majorité des Français, parfaitement compris et partagé par le chef de l'Etat, le long et complexe processus engagé dès le programme présidentiel, a presque abouti à la fin de 2015.

Les principales caractéristiques de la loi devraient se résumer à :

- la sédation en phase terminale (cf. ci-dessous),
- les directives anticipées opposables (*consignées dans un registre national, peut-être inscrites sur la carte vitale*),
- la responsabilité du patient avant toute autre.

La sédation est fortement encadrée :

- limitée aux malades atteints d'une affection grave et incurable,
- uniquement si le pronostic vital est engagé « à court terme » et si les analgésiques ne peuvent apaiser la souffrance,
- quand le patient décide d'arrêter ses traitements vitaux. Or, si être « sédaté » à hauteur de ses besoins peut être un droit, cela relève de la technique médicale (*les équipes médicales ayant des pratiques très hétérogènes...*), donc échappe à la maîtrise du patient (*donc à sa responsabilité ?*). Les cas de sédation jusqu'au décès doivent être consignés par l'hôpital dans un registre.

N.B. Demeurent des **problèmes spécifiques** : par exemple, enfants, malformations, accidents, malades psychiatriques, démence ou folie, considérations religieuses, etc. Il est peu tenu compte de l'accroissement de la durée de vie (*1 an tous les 4 ans*) ; il génère des patients de plus en plus nombreux et dégradés, voire séniles, souvent « humiliés », des situations de plus en plus pénibles, coûteuses (*les dépenses consacrées à la fin de vie doivent-elles être illimitées ?*). La « fin de vie », à défaut de la « liberté », peut-elle assurer l'« égalité » que la vie n'a pas réalisée ? La loi peut-elle empêcher, retarder le progrès ? Une harmonisation à l'échelle de l'Europe peut-elle être recherchée ?

ANNEXE 6 : Les 7 laïcités françaises², selon Jean Baubérot

Jean Baubérot distingue les sept laïcités suivantes :

- **Antireligieuse** : elle est présente à gauche, mais les personnalités qui s'en réclament sont "très minoritaires", selon l'auteur. Le philosophe Michel Onfray l'incarne en "franc-tireur" : pour lui, "l'engagement athée et la laïcité sont un tout". C'est également la ligne que défend, en gros, Charlie Hebdo.
- **Gallicane** : elle se situe dans la continuité du "gallicanisme politique", "constante lourde de l'histoire française". En l'occurrence il s'agit pour les acteurs publics de "contrôler les religions". C'est la position du Parti radical de gauche (PRG) quand il porte une proposition de loi très controversée sur la neutralité religieuse dans les crèches d'enfants privées.
- **Séparatiste(s)** : le pluriel s'impose, car il y a là deux modèles qui ont en commun de "considérer que la séparation est le fer de lance de la laïcité". L'un est "séparatiste strict": c'est la tendance de la fédération de la Libre pensée, opposée au financement public du traitement des enseignants du privé sous contrat, mais qui pousse le séparatisme jusqu'à dénier à l'État la légitimité de légiférer sur le port du voile dans les crèches privées ou les universités. Moins rigide, la Ligue de l'enseignement représente une tendance "plus inclusive et plus souple" de cette laïcité séparatiste.
- **Ouverte** : c'est la conception actuelle de la majorité des responsables des cultes en France, chrétiens, musulmans ou juifs. "Cette vision a tendance à réduire la laïcité à la liberté religieuse. J'y vois un peu une confusion inverse par rapport aux tenants de la laïcité antireligieuse", confie Jean Baubérot.
- **Identitaire** : cette laïcité tend à être dominante politiquement, en "décalage avec la majorité de l'opinion publique, plus libérale sur ce sujet". Elle s'accommode d'un discours sur les "racines chrétiennes" ou "judéo-chrétiennes" de la France, au risque de stigmatiser l'Islam. Le président de l'UMP, Nicolas Sarkozy, s'y inscrit quand il se dit défavorable aux menus de substitution à la cantine ou au voile à la fac.
- **Concordataire** : c'est le régime en vigueur en Alsace et Moselle où ne s'applique pas la loi de 1905, votée lorsque ce territoire était allemand. Ici, les ministres des cultes chrétiens et juifs sont payés par les pouvoirs publics, comme les prêtres catholiques en Guyane. "Cela montre bien que la France, sans le dire, fait du cas par cas" ; et donc "l'image d'une laïcité française parfois vue à l'étranger comme une arme de guerre contre les religions ne correspond pas à la réalité".

² Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2015

ANNEXE 7 : Pétition change.org sur la loi renseignement

Nous ne sommes ni des extrémistes libertariens ni des paranoïaques. Politologue-enseignant et directrice de cabinet de communication, nous avons décidé de lancer cette pétition en tant qu'habitants ordinaires de la France qui refusent simplement de vivre dans un "Etat policier numérique".

Nous demandons solennellement au Premier ministre Manuel Valls de retirer le projet de Loi Renseignement et aux parlementaires de rejeter ce texte, nous appelons la société civile française tout entière à se mobiliser dans ce but.

Nous refusons le chantage à la menace terroriste érigée en argument d'autorité anti-libertés. Sur un sujet aussi grave que la définition du point d'équilibre entre sécurité et liberté, nous refusons la procédure accélérée au Parlement. Nous refusons que la consultation des ONG et de la société civile en général soit bâclée, qui plus est en les convoquant à la toute dernière minute. Sur des questions aussi vitales pour un régime démocratique, nous exigeons un débat approfondi, ouvert, transparent, pluraliste et public.

Nous refusons de légaliser le droit pour les services secrets de lire tout courriel, d'écouter toute conversation téléphonique, de lire tout SMS, de mettre tout espace privé sur écoute. Nous refusons de leur donner la permission de traquer l'utilisation de toute carte bleue, de tout téléphone, de tout passe transport, ce qui revient à une « super-filature » de tout un peuple. A fortiori, nous refusons que cela soit légal sur toute la population de France, et nous refusons que des motifs aussi vagues que "sécurité nationale" suffisent pour le faire.

Nous refusons de légaliser une NSA française qui stockerait tout sur tout le monde pour ensuite seulement faire le tri. Nous refusons que, pour pouvoir aspirer dans leurs filets dérivants la vie privée de tout un peuple, les services secrets aient pour seul barrage la permission du Premier ministre. Par extension, nous refusons que les contrôles sur ces agissements se fassent systématiquement a posteriori : car dans ce cas, la commission de contrôle n'aura aucun moyen de savoir si les services cachent quelque chose à sa supervision.

Nous refusons que disparaisse ainsi la protection des sources des journalistes, essentielle à la liberté d'informer et d'être informé. Nous refusons que disparaisse ainsi le secret professionnel qui protège les liens entre un citoyen et son avocat. Nous refusons que disparaisse ainsi la difficulté pour les polices de faire intrusion dans notre vie privée : car sans cette difficulté, les libertés d'opinion et d'expression disparaissent, directement ou par autocensure. Bref, nous faisons nôtre cette vieille maxime latine, "Quis custodes custodiet ? » : « Qui nous protégera contre ceux qui nous protègent ? ».

ANNEXE 8 : Lettre à François Hollande

Paris, le 4 mars 2015

Monsieur le Président, Cher François Hollande,

Votre volonté de prolonger et de concrétiser « l'esprit du 11 janvier » est partagée par de nombreuses personnalités et organisations de la société civile, et par de nombreux citoyens de notre pays, sensibles à l'attente qui s'est manifestée lors de ce véritable « moment fraternité », ressenti comme tel, et qui doit être consolidé.

C'est dans cette perspective que plusieurs appels ont été lancés notamment :

1. L'appel « Maintenant, construisons la fraternité »³, lancé par le collectif Appel à la fraternité soutenu par l'Observatoire de l'action sociale décentralisée (ODAS), qui propose en particulier que soit organisée une semaine de la fraternité. L'ODAS avait lancé ce collectif en 1999, suivi en 2004 d'une charte municipale de la fraternité à destination des maires, signée par plus de 700 d'entre eux ;
2. L'initiative « faire vivre et grandir l'esprit de fraternité du 11 janvier »⁴, lancée par Patrick Viveret, pour que se réunissent tous les mois dans des lieux publics, à commencer par la place de la République à Paris, les personnes soucieuses d'entretenir cet esprit ;
3. La demande du Pacte civique du 21 janvier d'une initiative politique forte pour lancer la construction collective de ce qui reste le parent pauvre de notre République, **le volet de la fraternité**⁵. Le Pacte civique, lancé en 2011, et auquel vous avez bien voulu adhérer en octobre 2011, entend promouvoir les valeurs de créativité, de sobriété de justice et de fraternité pour répondre aux crises de notre société et propose 32 engagements pour les mettre en œuvre. La fraternité représentera un axe fort de son action dans période 2015-2017.

Ces demandes ne doivent pas, à notre avis, rester sans réponse. La montée en puissance d'un service civique à vocation universelle, que vous avez décidée et que nous soutenons sans réserve, ne suffit pas. Il faut aller plus loin. La fraternité ne doit pas rester « cette vieille cousine fondue dans le décor, mais qui fait tapisserie et que personne n'invite », selon le mot de Régis Debray. Bien présente sur le terrain, mais peu mise en valeur, battue en brèche par le culte de la compétition et de l'argent-

³ Voir le site : <http://odas.net/L-Odas-soutien-l-appel-a-la-fraternite-lance-par>

⁴ Site de référence : <http://mouvementdu11.wesign.it/fr>

⁵ Site de référence : <http://www.pacte-civique.org/Appel11Janv>

roi, elle est devenue incontournable dans une société trop individualiste, trop corporatiste et trop relativiste, en manque d'une spiritualité collective effective.

Nous proposons d'ouvrir ce chantier, d'en prendre le risque, de ne pas écouter les timides, ceux qui croient que c'est une notion sans contenu, ceux qui ont peur de mettre en lumière crûment le manque de fraternité de la société française. Les imperfections de la liberté et plus encore de l'égalité ne nous empêchent pas de nous y référer en permanence. Pourquoi, sinon par manque d'habitude, en serait-il autrement de la fraternité ? Celle-ci doit devenir partie prenante de notre culture politique quotidienne, autrement que sous la forme de proclamations rituelles.

En un mot, elle doit devenir plus effective, tout comme l'égalité, tout comme la liberté.

Ce chantier Fraternité, qui est par nature transpolitique, doit s'étaler dans la durée, et mobiliser l'ensemble de la société, Parlement, partis politiques, élus locaux et collectivités locales, collectifs divers, associations, syndicats, entreprises, services publics et simples citoyens. La semaine de la fraternité pourrait en être un point d'orgue.

De quoi s'agit-il ? De définir, avec réalisme et sans naïveté, ce que l'on entend par fraternité, sa portée possible et aussi ses limites ; de préciser ses liens avec les autres valeurs de la République, notamment avec la liberté, l'égalité, la solidarité et la laïcité ; de mettre en valeur sa capacité à opérer une gestion non-violente des conflits ; de faire un état des lieux, tant des réalisations innovantes dans tous les domaines, que des déficits patents de fraternité dans de nombreux domaines ; de voir ensuite comment progresser, raisonnablement, territoires par territoires, sujets par sujets, groupes sociaux par groupes sociaux ; de préciser ce qui relève des comportements individuels, des modalités de fonctionnement des organisations, des lois, règlements et politiques publiques, voire de la Constitution elle-même.

Voilà qui redonnerait du souffle à notre pays et du contenu à son identité, telle qu'observée avec intérêt et souvent espérance par l'étranger. Voilà qui redonnerait de la puissance aux diverses politiques de lutte contre les exclusions, dont on mesure les limites. Voilà selon nous, mais avec d'autres qui militent pour le même combat, un grand projet pour notre pays, un projet digne de sa vocation universaliste, un projet politique au sens noble et civique du terme.

Nous souhaitons développer davantage devant vous ces idées et nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir à cet effet dans les meilleurs délais

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'assurance de notre considération et de nos sentiments très respectueusement amicaux et dévoués.

Abdenour Bidar JB de Foucauld Jean-Louis Sanchez Patrick Viveret

Philosophe Pacte civique Collectif appel à la fraternité Etats Généraux du Pouvoir citoyen

ANNEXE 9 : Titres d'articles publiés par les quotidiens, juste après les événements du 13 novembre 2015

- face au terrorisme, au djihadisme et à Daech :

C'est notre civilisation qu'ils veulent détruire (Figaro du 14/11), *Daech veut montrer qu'il frappe où il veut quand il veut* (Figaro du 16/11), *Dix mois de France Charlie* (Le Monde du 17/11), *Penser la riposte ; Non, les valeurs de la démocratie ne sont pas vides ! ; Nous devons mener une guerre idéologique ; Le djihadisme, réaction moderne au déracinement* (Le Monde du 22 et 23/11), *Le djihadisme est une révolte nihiliste* (Le Monde du 25/11) ;

- par rapport aux musulmans et à l'islam :

Les musulmans face à l'islamisme (La Croix du 17/11), *Les musulmans espèrent échapper aux amalgames* (Le Monde du 17/11), *La RATP face à la montée des revendications salafistes* (Figaro du 20/11), *Le fondamentalisme islamique est le signe paradoxal de la sortie de religion* (Le Monde du 22 et 23/11), *Le terreau salafiste* (Libération du 24/11), *La France face à ses imams* (JDD du 29/11), *L'islam de France affiche son unité contre le terrorisme* (Figaro du 30/11), *Les musulmans de France à l'unisson contre le terrorisme* (Libération du 30/11), *Islamophobie, cela dérape encore* (Libération du 1/12), *L'Islam radical* (La Vie du 3 décembre).

- sur la nation et la République :

Un drapeau, un hymne, une devise et Le sentiment national est une construction avec des moments de force et de faiblesse (La Croix du 19/11), *La revanche du patriotisme sur le nationalisme* (Libération du 26/11)

- sur le rôle de l'Union européenne :

Une Europe du djihadisme menace une Europe mal coordonnée (Le Monde du 19/11), *les Européens ne se sentent pas concernés* (Le Monde du 19/11), *Comment la Belgique en est arrivée là ?* (La Croix du 26/11)

- sur la géopolitique et les frontières :

La France prise au double piège de son histoire et de ses alliances (Figaro du 16/11), *Nous payons les inconséquences de la politique française au Moyen Orient* (Le Monde du 18/11), *La fin des illusions d'une France sans frontières* (Le Monde du 22 et 23/11), *Crainte d'une infiltration par l'EI des routes migratoires* (Le Monde du 20/11), *EI : Hollande fait la tournée des alliés* (Libération du 24/11), *Qui sont nos vrais alliés ?* (Libération du 25/11)

- sur la sécurité et la liberté :

Le triptyque unité-lucidité-fermeté (Figaro du 14/11), *La liberté n'est pas une faiblesse* (Libération du 17/11), *Mais pourquoi réformer la Constitution ?* (Figaro du 18/11), *Les sept mesures sécuritaires qui interpellent* et *Une liberté attaquée par l'ennemi et restreint par l'État* (Libération du 20/11), *Contre les attentats islamistes, renforcer la détection précoce* (Figaro du 20/11) ? *Trop de sécuritaire tue la sécurité* (Le Monde du 22 et 23/11), *Sécurité : la France en fait-elle trop ?* (Le Monde du 26/11), *Liberté : pour les politiques, le débat doit attendre* et *L'antiterrorisme en état de mort clinique* (Le Monde du 29 et 30/11), *Le plan de l'Élysée pour durcir l'état d'urgence* (Le Monde du 1/12)

- sur la guerre et la violence :

Gagner la guerre et L'Etat détient la violence légitime, il doit en user (Figaro du 14/11), *La France en pleine Guerre* (Direct matin du 16/11) ? *Notre nouvel adversaire n'est pas un Etat* (Libération, 17/11), *Comment éliminer Daech ?* (La Croix du 18/11), *Ce coup là, c'est bon, je m'engage* et *La guerre est déclarée* et *En ordre de bataille ?* (Le Monde du 21/11), *La Guerre ne nous rend pas plus fort, elle nous rend plus vulnérable* (Libération du 26/11), *Les religions sont-elles vraiment violentes ?* (La Croix du 1/12)

- sur les valeurs et la jeunesse :

La fraternité, seul chemin d'avenir (La Croix du 21 et 22/11), *Nous sommes la jeunesse du 13 novembre, Faisons de ce pays une terre d'aventure* et *L'espoir meilleure arme* (Le Monde du 27/11).

ANNEXE 10 : La culture en tous ses états (JC Devèze)

La culture, antidote aux guerres de civilisation

Daech, mouvance opportuniste porteuse d'une violence destructrice et d'asservissements fanatiques, ne sera jamais capable de générer une civilisation, car ce pseudo Etat ne réunit pas des gens civilisés partageant une culture qui génère des œuvres communes, qui développe une éthique, qui permet de s'insérer dans un monde de relations ouvertes...On peut donc parler d'**anti-civilisation**.

Notre civilisation occidentale n'est pas non plus en train de rayonner par l'exemple qu'elle donne : société de consommation produisant plus de quantité que de qualité et plus de laideur que de beauté, discours éthique trop souvent en contradiction avec ses actes, baisse de la civilité, pratique moins rigoureuse de notre langue, dénis multiples de l'idéal démocratique, attention éparpillée ne permettant pas l'approfondissement des faits et des idées, etc. Cette amorce de décadence peut conduire à parler de **dé-civilisation**, expression proposée par Alain Caillé.

C'est pourquoi il est important de reconsidérer notre façon de nous cultiver, de **nous civiliser**, de trouver nos repères, de rendre cohérents nos comportements et nos politiques avec les valeurs affichées par l'Occident. Dans une période qui multiplie les tentations comme celles de s'affilier à des mouvements sectaires, de se contenter d'un individualisme libertaire, de se rassembler pour pratiquer des violences vengeresses (par exemple Daech qui s'en prend à l'occident, aux juifs, aux chrétiens, aux chiïtes, aux femmes...), la culture peut constituer le meilleur antidote si elle est épanouissante, porteuse du bien être et bien vivre commun (et donc de plus de civilité), génératrice d'un mouvement créatif ayant du sens.

La culture, voie pour la recherche de sens

La question qui nous est posée est celle de ce qui donne sens à nos vies personnelles et collectives. Pour y répondre, chacun doit en vérité articuler transformation personnelle, relation à autrui et démarches collectives. Ceci nous renvoie aux repères que nous propose notre culture française, aux valeurs républicaines, au récit national, aux héros qui ont jalonné notre histoire, aux auteurs qui ont exprimé le mieux notre identité, aux œuvres issues du génie de notre peuple, etc. Ceci nous demande de réfléchir aux réalités actuelles pour les affronter, de rechercher une vision commune de notre avenir et de discerner la façon de la mettre en œuvre avec l'ensemble de nos concitoyens. Ceci nous renvoie aux sources de sens pour inspirer notre vie quotidienne comme notre pouvoir et d'inventer un futur souhaitable pour tous.

La culture, fondement de nos comportements

La culture se traduit chaque jour par des comportements, des habitudes et des coutumes, mais elle inspire aussi nos relations avec autrui et en particulier guide notre civilité.

Notre culture et nos comportements en société peuvent s'enrichir réciproquement ; ceci peut conduire à plus implication pour rendre notre société à la fois conviviale, démocratique et fraternelle et à plus de cohérence entre ce qu'on pense, ce qu'on croit et ce qu'on fait. Il est donc important de suivre l'évolution de nos comportements dans toutes nos communautés, de base (famille, quartier, associations locales, petites entreprises, communautés religieuses ou liées à des courants de pensée...) et dans nos organisations à dimension nationale ou internationale. C'est là que doit s'incarner et se développer en priorité la dimension fraternelle exprimant l'humanité de nos comportements.

ANNEXE 11 : A notre muette radio publique

LETTRE OUVERTE (1^{er} AVRIL 2015)

En ces temps d'appel à la sobriété heureuse, le carême médiatique auquel la grève de Radio France nous condamne nous fait réfléchir sur nos attentes d'auditeurs parfois comblés, parfois déçus, trop souvent perturbés par l'agitation et la répétition médiatique.

En ces temps où le citoyen se sent de plus en plus négligé, la grève de la radio publique lui enlève la possibilité de s'exprimer sur ses antennes ; surtout, elle le prive de repères pour mieux s'impliquer dans la construction d'une société civile fraternelle.

En ces temps difficiles, nous attendons des radios publiques qu'elles nous accompagnent dans nos réflexions, pour "*contribuer à l'invention d'un futur souhaitable pour chacun et pour tous*". Leur silence, qui se prolonge depuis deux semaines, nous livre aux radios privées, à leurs publicités, à leur débit accéléré...

En ces temps où plus de dialogue et de transparence sont recherchés, la radio publique est incapable d'expliquer pourquoi une majorité ou une partie de ses salariés poursuit la grève et donc d'y associer ses auditeurs. Or, ce sont eux qui pour l'essentiel la rémunèrent, notamment par leurs redevances ; elle leur doit des comptes, en particulier à ceux pour qui ses émissions constituaient un temps fort de leur journée.

Cette grève devant au moins servir à une concertation entre directions, journalistes et techniciens, nous demandons à la radio publique d'informer les auditeurs des propositions faites à ses tutelles afin d'allier qualité, service prenant mieux en compte les auditeurs et juste sobriété des moyens.

Jean-Claude Devèze et François Peyredieu du Charlat,
membres du Pacte civique et de l'Observatoire citoyen de la qualité
démocratique

Diffusion : Direction et syndicats de Radio France
Ministre de la culture